

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N°277

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

**Dimanche 22 février 2009
Dimanche de la Quinquagésime.**

« Dans quelques années le jeune clergé aura, par la force des choses envahi toutes les fonctions ; il gouvernera, il administrera, il formera le conseil du souverain... Que le clergé marche sous votre étendard, en croyant toujours marcher sous la bannière des Chefs Apostoliques (...) Vous vous amènerez des amis autour de la Chaire apostolique. Vous aurez pêché une révolution en tiare et en chape, marchant avec la croix et la bannière, une révolution qui n'aura besoin que d'être un tout petit peu aiguillonnée pour mettre le feu aux quatre coins du monde. » (Lettre de Piccolo Tigre aux membres de la de la Haute Vente de Turin – 18 janvier 1822 – citée par Créteineau-Joly – « Pour Qu'il Règne » p. 262)

Nous y sommes !

La quasi totalité de la catholicité marche déjà sous l'étendard œcuménico-maçonnique, croyant le faire « *sous la bannière des Chefs Apostoliques* ». Qui peut le nier ?... Il ne reste plus qu'un minuscule bastion de résistance (même pas 1 %) – pour parodier la célèbre Bande Dessinée de Goscinny et Uderzo – un peu comme le village d'Astérix au cœur de l'Empire romain. Mais pour combien de temps encore ? ...

Car nous approchons de cet objectif maçonnique.

La tempête s'étant apaisée, les pourparlers, interrompus un instant, ont probablement repris sans que l'on puisse vraiment l'affirmer, tant ils continuent à se dérouler dans un secret auquel les vétérans du combat qui fait rage ne sont pas habitués ! Il est vrai que la subversion, pour être efficace, doit être totalement secrète.

Il est donc vain et quasiment utopique de croire que la relative accalmie générée par les déclarations fracassantes de Mgr Williamson puisse se prolonger. L'opération « *ralliement* » a été trop bien préparée, depuis trop longtemps, avec des moyens beaucoup trop importants pour qu'elle puisse échouer. Que l'on veuille bien prendre la peine d'effectuer un retour en arrière pour en mesurer l'ampleur.

Premier retour en arrière.

En 1987 – il y a donc 22 ans – j'attirais déjà l'attention de Mgr Lefebvre sur les dangereuses infiltrations gnostiques dans la Fraternité. Et je donnais même un nom : M. l'abbé Leschesne. (cf. Lettre de Mgr Lefebvre en date du 16 septembre 1987 – in « *Mgr Lefebvre, tout simplement* » p. 134.) Or, si l'abbé Leschenne s'est « *rallié* » depuis, d'autres, non seulement sont toujours en place, mais ils occupent presque tous les postes stratégiques de la FSSP X. Et notamment l'abbé Célier. Dans la lettre que j'évoque ci-dessus, Mgr Lefebvre écrit : « *Il est vrai que l'abbé Leschesne a été lié à ce milieu dangereux de Nancy* ». Qu'y avait-il donc de si « *dangereux* » à Nancy ? Il y avait le Professeur Borella, qui enseignait à l'Université de Nancy, et qui avait publié un ouvrage, « *La Charité profanée* », dont M. l'abbé Meramo – aujourd'hui poliment invité à faire ses valises – avait diffusé une critique tellement charpentée que Mgr Tissier de Mallerai en avait écrit la préface dans laquelle il disait : « *L'auteur n'est pas catholique au sujet de la religion révélée (...) Il nie l'essence proprement surnaturelle et totalement gratuite de la vie divine infusée surnaturellement dans l'âme par le baptême (...) Cela équivaut encore à nier la distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, à éclipser la gratuité de la grâce et à occulter la supernaturalité essentielle de la grâce sanctifiante et de la vertu de foi... qui existent chez le nouveau-né dès son baptême* ». Exit donc, le Professeur Borella ! Or, parmi les disciples de ce professeur si « *dangereux* » il y avait ... l'abbé Célier ! L'abbé Célier qui dut son ordination sacerdotale à la très forte

pression de M. l'abbé Aulagnier, lequel n'a cessé d'en assurer la promotion par la suite. Mais il n'était pas le seul. Peu avant sa mort, en 1992, Jean Vaquié avait établi une liste de prêtres et de séminaristes « *subversifs* »... D'où la rancœur exhalée par l'abbé Célier envers Jean Vaquié, dans son ouvrage « *La paille et le sycamore* » ! Malheureusement, n'ayant pas été exclus, comme le sont aujourd'hui les authentiques défenseurs de la foi et du sacerdoce catholique, ils sont devenus de plus en plus influents et sont désormais placés aux postes stratégiques.

Voyez comme tout s'explique !... Son très mauvais livre « *Le Dieu Mortel* » figure toujours au catalogue général de « *Clovis* » (catalogue général 2009, p. 8) bien qu'il n'en soit plus le directeur, de même que plusieurs autres de ses ouvrages. Le tout noyé parmi de bons livres, selon la méthode dénoncée par St Pie X dans « *Pascendi* » ! Le verrouillage est parfait. On lui a ouvert la porte de tous les prieurés pour y préparer les esprits au ralliement, par la vente de son « *Benoît XVI les traditionalistes* », pendant que, au poste de commandement, ses comparses faisait l'assaut de Mgr Fellay dont on peut regretter, sinon la faiblesse, du moins l'ingénuité ! On n'ose dire la complicité... Il est vrai qu'il est déjà trop tard. Dans la lettre (rappelée ci-dessus) qu'il m'avait adressée en 1987 Mgr Lefebvre écrivait aussi : « **Je communiquerai cette lettre à M. l'abbé Aulagnier et à M. l'abbé Lorans pour qu'ils aient l'œil bien ouvert sur ces agissements très dangereux pour le combat que nous menons.** » ! L'abbé Aulagnier ! L'abbé Lorans ! On sait ce qu'est devenu le premier ! Quant au second, il participe activement aux séances du GREC (regroupant toutes les mouvances de la Tradition en vue d'une réconciliation (œcuménico-maçonnique) dans les formes institutionnelles et juridiques !) On comprend, dès lors, qu'en 1987 aucune suite n'ait été donnée aux recommandations de Mgr Lefebvre ! **Maintenant, il est trop tard !**

Deuxième retour en arrière.

On a trop vite oublié, malgré le rappel fréquent de certains camarades de combat, la lettre de Mgr Lefebvre aux futurs évêques, du 29 août 1987, rendue publique en juin 1988 (il y a plus de vingt ans, donc). C'est un document extrêmement important. En voici deux extraits :

« La chaire de Pierre et les postes d'autorité de Rome étant occupés par des antichrists, la destruction du Règne de Notre Seigneur se poursuit rapidement à l'intérieur même de son Corps mystique ici-bas. »

La situation a-t-elle évolué depuis ?... Oui ! Sans aucun doute : en pire sur le plan doctrinal qui est essentiel !

« Je vous conférerai cette grâce (celle de l'épiscopat catholique.ndlr), confiant que sans tarder le Siège de Pierre sera occupé par un successeur de Pierre parfaitement catholique en les mains duquel vous pourrez déposer la grâce de votre épiscopat pour qu'il vous la confirme. »

La chaire de Pierre est-elle, actuellement, occupée par un « *successeur de Pierre parfaitement catholique* » ? C'est bien loin d'être l'avis de Mgr Tissier de Mallerais qui le déclare pratiquement hérétique !

Je n'extrapole pas. Je ne fais qu'établir un constat. Le constat d'un simple laïc qui souffre affreusement de voir « *la destruction du Règne de Notre Seigneur se poursuivre rapidement* » mettant « **le feu aux quatre coins du monde** » ! Est-ce bien le moment de faire allégeance aux antichrists qui « *occupent les postes d'autorité de Rome* » ?

Le cas emblématique de Mgr Williamson.-

Là encore je ne fais que constater. Le ministre de l'Intérieur de l'Argentine vient de sommer Mgr Williamson de « *quitter impérativement le pays dans un délai de dix jours sous peine d'être expulsé.* » (19 février). Son délit est d'avoir émis des doutes sur l'existence des chambres à gaz. Pour la même raison, M. l'abbé Gaudron, Professeur au séminaire de Zaitzkofen, proche de M. l'abbé Schmidberger, a déclaré sur la chaîne de télé allemande ZDF qu'il serait également exclu de la Fraternité à la fin de ce mois s'il ne se rétractait pas. L'abbé n'évoque pas un motif doctrinal. Il évoque son opinion sur la shoah. Comme l'écrit le chroniqueur du « *Bulletin d'André Noël* » (23, rue Paul Vaillant Couturier, 94700 - Maisons-Alfort) : « *Il faut absolument croire à la mort de 6 millions de juifs dans les fours crématoires pour appartenir à l'Eglise catholique : c'est faire de cette estimation une vérité révélée.* » (n° 2128 du 2 au 8 février). Même exigence pour la Fraternité St Pie X. M. l'abbé Abrahamowicz en a été exclu pour le même motif (mais il est soutenu par ses fidèles) ! C'est nouveau, et cela prouve, en tout cas, qu'il ne faut déplaire ni à Benoît XVI, embarrassé par les déclarations de l'Evêque, ni aux Juifs ... qui ne sont absolument pour rien dans la condamnation et la mort du Christ. Preuve supplémentaire de l'imminence du ralliement : on obéit déjà aux antichrists !

M. l'abbé Meramo. J'ai adressé par Internet, aux lecteurs qui y sont connectés, la lettre ouverte de M. l'abbé Meramo, la Monition visant à sa destitution à la suite de cette lettre, et la réponse de l'abbé. Les lecteurs qui désirent recevoir ces documents par la voie postale sont priés de me faire parvenir une enveloppe avec leur adresse, timbrée à 0,88 € (attention, le tarif postal change à partir du 1^{er} mars) et, s'ils le veulent une petite participation aux frais de papeterie et d'impression. Merci.

Prieuré Bto Rafael Guízar y Valencia
Calle Sur 11 N° 1114 C.P. 94390
Orizaba, Veracruz, Mexique

Lettre ouverte au Supérieur Général de la Fraternité Saint-Pie X Mgr Bernard Fellay

Cher Monseigneur,

Compte tenu des événements concernant l'ensemble de la Fraternité (tant les membres que les fidèles), c'est avec une grande douleur et tristesse, que je me vois dans l'obligation de vous écrire cette lettre ouverte.

Je ne peux pas garder le silence sur le retrait ou la levée du décret d'excommunication, de la part de la « Rome apostate » - selon l'expression utilisée à maintes occasions par Monseigneur Lefebvre -, sollicitée par la croisade d'un million de rosaires qui furent apportés à Rome à cette fin, car cela équivaldrait à reconnaître implicitement - ce qui n'est pas le cas - que la Fraternité a été excommuniée, malgré les puériles explications qui tentent de démontrer le contraire. Vous l'avez vous-même reconnu, dans votre sermon de Flavigny, le 2 Février 2006, en disant : " Nous avons demandé bien sur le retrait du décret d'excommunication et son annulation. Mais dire « annuler » veut déjà dire que l'on reconnaîtrait quelque chose".

Comme membre perpétuel de la Fraternité, personnellement et en conscience, je me vois contraint d'exprimer mon total désaccord, publiquement, devant Dieu et l'Eglise Catholique, unique arche du salut, exclusive et unique épouse du Christ, contrairement à ce que dit l'œcuménisme dominant, une religion de plus, dans le Panthéon des fausses religions, chacune ayant son Autel (avec ses « droits ») en pacifique et abominable coexistence, dans le royaume de l' Antéchrist.

C'est un acte de capitulation mielleux et dissimulé que ce bouquet (un million de rosaires) livré à la Rome moderniste apostate (la femme écarlate, chevauchant la bête, ou la religion prostituée, corrompue et adultère décrite par le Père Castellani). C'est cela même qui a tellement stupéfié le pur et virginal apôtre (le plus aimé) Saint Jean comme nœud gordien du mystère d'iniquité dans les Lieux Saints, l'abominable désolation du temple, de la religion falsifiée, en collusion avec les pouvoirs du monde, et forniquant avec les rois de la terre.

Lever (ou retirer) le décret d'excommunication n'est pas la même chose que déclarer ou reconnaître son invalidité et sa nullité dès le début. De plus, on ne peut annuler, et en conséquence déclarer l'annulation (actuelle et de fait) ici et maintenant d'un décret que si celui-ci était jusque là valide et légitime, et non simplement à partir de maintenant du seul fait de la rectification, la modification, ou la constatation de la bonne volonté de celui qui a été sanctionné. En résumé, on peut annuler ou considérer comme annulée une loi juste, mais qui n'a plus lieu d'être. Par contre une loi injuste (comme la sanction d'excommunication de la tradition) est invalide et nulle depuis l'origine, non par la volonté du législateur mais par défaut de légitimité, de vérité, de justice et de droit. Une loi injuste et comme telle invalide et nulle, n'a jamais été loi. Un changement de loi n'est possible que si elle a été valide, légitime et juste selon le cadre du droit. Si ces deux choses ont l'air semblables, elles n'en sont pas moins bien distinctes.

Demander que soit levé (retiré ou supprimé) le décret d'excommunication n'est pas la même chose que demander ou exiger la reconnaissance de la nullité absolue de l'excommunication et son invalidité totale. Ce sont deux choses très différentes bien que se ressemblant. Ne pas les distinguer est un manque de compréhension ou de l'ignorance, et si on n'accepte pas cela, il ne reste qu'à se faire traiter d'ingénu stupide ou de pur malicieux. Il n'y a pas d'autre explication.

Lever cette excommunication n'est pas pareil que de dire qu'il n'y eut jamais excommunication. Il ne faut donc pas confondre nullité et annulation, ou retrait du décret.

Il est clair que pour la Rome moderniste, il s'agit de la remise d'une peine, (celle-ci étant la censure d'excommunication). Car en termes juridiques les peines médicales, ce qui est le cas pour les censures, comme l'établit le droit canon, celles-ci sont levées par la remise de la peine, c'est-à-dire que l'on pardonne, on lève, on libère d'une sanction qui a été infligée a cause d'une délit pour lequel il y a eu condamnation par contumace. Il est donc clair que celui qui accepte cette remise de peine, c'est parce qu'il se considère coupable du délit en terme juridique. Et il est logique qu'ainsi le censuré (délinquant) soit reconnaissant une fois amendé et pardonné par la remise de sanction. Qu'un digne fils de Monseigneur Lefebvre demande cela, c'est renier l'héritage de son père en épiscopat, en reconnaissant que l'acte fut délictueux, car il ne lui reste pas d'autre alternative, en terme juridique. *Si, si, no, no.* Et comme dit l'adage juridique : « A trop vouloir prouver, on ne prouve rien. »

Si l'on regarde bien, on ne lève aucunement l'excommunication concernant les deux évêques consécuteurs : Monseigneur Lefebvre et Monseigneur de Castro Mayer, avec par conséquent celle des évêques (par eux) consacrés ; mais on remet (lève) seulement l'excommunication des quatre évêques consacrés, Monseigneur Tissier de Mallerai, Mgr williamson, Mgr Fellay, et Mgr de Galarreta. Ce qui démontre clairement que l'excommunication est levée pour ceux qui la sollicitent en échange de leur bonne volonté filiale pour la sensibilité paternelle de Benoît XVI. Il n'y a aucune rétractation de la part de Rome, pas la moindre, simplement une indulgence paternelle vis-à-vis des quatre Evêques qui sollicitent filialement le retrait de l'excommunication au magnanime Benoît XVI. Monseigneur Lefebvre et Mgr de Castro Mayer continuent à être «

royalement » excommuniés, excepté s'ils sortent de leur tombe et qu'ils sollicitent également avec des preuves de bonne volonté, la levée d'une excommunication qui était, sans aucun doute, légitime et juste selon Rome. Tout ceci est plus clair que l'eau !

Toutes les raisons évoquées pour masquer l'action n'ont aucun poids et sont superflues sur la question de fond, qui est de foi. La Rome protestantisée et moderniste a tenté de désactiver la résistance s'étant formée autour du noyau de la Fraternité et de Mgr Lefebvre, dix huit ans après sa mort. Aujourd'hui, le processus d'intrigue, qui commença à se manifester publiquement à partir du jubilé de l'an 2000, se referme.

Je ne suis pas d'accord et ne le serai jamais, je ne le peux pas sous peine de capitulation, de céder, en me laissant prostituer intellectuellement et religieusement par le pouvoir du mal qui introduisit dans l'Eglise tout ce qui peut la pervertir ou l'inverser, c'est-à-dire la sodomiser spirituellement et religieusement, ce qui est l'attitude du pharisaïsme (corruption spécifique de la religion.), qui, aujourd'hui domine, avec tout le prestige que donne le pouvoir, mais qui s'exerce au détriment de la Vérité. Le meilleur instrument de la Révolution Mondiale Antichrétienne, ne l'oublions jamais, est de faire des hommes, des « prostituées intellectuelles »¹.

Une bombe ne se désactive pas à coups de marteau ni de hache, mais avec une fine et subtile manœuvre de réajustement de sa machinerie interne. C'est ainsi que l'on procède aujourd'hui, avec la Fraternité Saint Pie X en la rendant inutilisable (l'annulant ou la neutralisant) pour son combat, et son héroïque résistance contre les erreurs de Rome moderniste et apostate, comme l'a dit en son temps Mgr Lefebvre.

Sous l'apparence (le masque) du bien (et d'une fausse magnanimité paternelle), se désactive la résistance et le combat contre la nouvelle Eglise post-conciliaire oecuméniste, qui est en collusion avec le globalisme mondial, soumis au règne du Prince de ce monde : Satan et ses oeuvres.

Si aucun des trois autres évêques ne disent rien, ils consentent ainsi par leur silence, ce qui est inexplicable au regard de leur rôle de gardien de la foi, car celui qui ne dit mot consent et celui qui consent accepte l'erreur, la tromperie, le mensonge et tout ce que cela implique.

Ce sont des temps difficiles, et surtout, apocalyptiques, dans lesquels chaque fidèle, doit être comme un soldat du Christ, confirmé dans la foi du baptême, défendant héroïquement et vaillamment sa foi, comme les martyrs dans l'Eglise primitive, sans secours ni aide humaine, seul avec Dieu en face de leurs bourreaux.

Notre seul devoir est de rester fermes dans la foi, fidèles au Christ et à sa divine Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, qui est aujourd'hui éclipsée (c'est l'éclipse totale du soleil : *De Labore Solis* selon la devise du précédent pontificat) et d'agir en accord avec les Evangiles. Nous voyons l'abomination désolatrice dans les lieux saints, anéantissant tout ce qui est sacré (ou se dit de Dieu) et envahissant le Temple, sous la férule tenace de l'éphémère triomphe de la Synagogue de Satan à l'intérieur de l'Eglise. (*De Gloria Olivae*, comme l'exprime la devise du Pontificat actuel). Accomplissant ainsi la prophétie de Notre Dame de la Salette, « Rome perdra la foi et deviendra le siège de l'Antéchrist ». Ceci est aujourd'hui un fait, et pour le reconnaître avec équanimité et force, il faut une foi solide et illustrée avec le contraire de ce que nous voyons dans le monde d'aujourd'hui, plein de ténèbres, et où la Foi s'est perdue.

Malgré cela, nous ne devons pas nous décourager, car nous savons avec certitude que « Les portes de l'Enfer ne prévaudront pas » c'est-à-dire qu'« Ils te feront la guerre, mais ils ne te vaincront pas », tel que l'explique Saint Thomas, dans son commentaire du Credo.

Nous savons aussi que la véritable Eglise, unique et légitime épouse virgine du Christ par la foi, perdurera, même réduite à un petit reliquat (*pusillus grex*, Lc. 12, 32) dispersé par le monde, parce que l'Eglise, comme le dit Saint Augustin dans le catéchisme de Trente.(art. 9): « C'est le peuple fidèle éparpillé par le monde entier », qui attend son retour soutenu par la bienheureuse espérance dont parle Saint Pierre (deuxième lettre cap. 3, 12) et Saint Paul. (Tit. 2, 13), qui consiste au retour du Christ Roi, en Gloire et Majesté.

Nous devons demeurer « fermes dans la foi », comme nous y exhorte Saint Pierre car « Tout ce qui ne procède pas de la foi est péché ». (Rom. 14,23) et comme dit Saint Paul, « Le juste vivra de la foi » parce que nous avons été sauvés gratuitement par le moyen de la foi. (Heb. 10. 38). Il nous faut seulement durer comme de vaillants et fermes soldats confirmés dans la foi du baptême, et ainsi s'accomplira en nous ces paroles de Saint Paul « confirmés par le témoignage de la foi, ils furent fidèles en Jésus Christ notre Seigneur » (Héb. 12, 39).

D'autre part, il est inconcevable que l'on dise que la Fraternité veut aider le Pape à résoudre la crise, quand, de fait, les Papes modernistes sont les premiers responsables et par là même les principaux coupables de cette crise sans précédent qui ne s'est jamais vue et ne se reverra jamais. Et ce qui est à savoir, pour comble de malheur, c'est que Joseph Ratzinger, toute sa vie,

¹ Expression forte mais très imagée utilisée par John Swinton, journaliste qui fut rédacteur en chef du célèbre magazine « New York Times », dans laquelle il visait la presse et les journalistes. Elle fut prononcée au cours d'un toast porté à l'occasion d'une fête réunissant des membres de sa corporation et dont il était un des invités d'honneur.

d'abord comme théologien expert au Concile, puis comme Cardinal Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi sous le funeste pontificat de Jean-Paul II et aujourd'hui comme Benoît XVI, maintient toutes ces erreurs au lieu de les condamner. Ce n'est pas avec des serviettes d'eau chaude, que se soignent les grands maux. De plus parler de la crise sans mentionner la crise de la foi, mais uniquement la crise des vocations, de la pratique religieuse, du catéchisme et de la fréquentation des sacrements, c'est inverser les choses et confondre l'effet avec la cause.

D'autre part, parler des droits de la Tradition, comme s'il s'agissait du droit des uns et du droit des autres, c'est faux, car il s'agit (si nous devons parler de droits), de l'unique droit exclusif de la Tradition, de l'Eglise, de la Vérité, alors que les bouddhistes, les animistes, les musulmans, les juifs, les protestants, etc., tous peuvent revendiquer leurs droits, dans la démocratie libérale, puisque toute personne en vertu de sa dignité humaine et liberté religieuse et de conscience, réclame ses droits, ceci est une approche libérale, moderniste et en accord avec les faux droits de l'homme de la Révolution Antichrétienne.

Il ne faut pas oublier que s'agissant de l'invalidé et nulle (pharisaïque) excommunication, Mgr Lefèbvre disait : « *Tous ces esprits qui sont modernistes sont excommuniés par Saint Pie X. Ce sont ces personnes imbuës des principes modernistes qui nous excommunient alors qu'elles sont les excommuniées par le pape Saint Pie X. Et pourquoi nous excommunient-ils elles ? Parce que nous voulons rester catholiques, parce que nous ne voulons pas les suivre dans cet esprit de démolition de l'Eglise. Puisque vous ne voulez pas venir avec nous pour contribuer à la démolition de l'Eglise, nous vous excommunions. Très bien : merci. Nous préférons être excommuniés. Nous ne voulons pas participer à cette œuvre épouvantable qui se réalise depuis 20 ans dans l'Eglise.* » (Sermon durant la Messe chantée du P. Bernard Lorber à l'Ecole Etoile du Matin du 10 juillet 1988, cfr. Fideliter N°. 65 1988).

« *Jamais nous n'avons voulu appartenir à ce système qui se qualifie lui même d'Eglise conciliaire (...) Nous ne voulons pas avoir la moindre part avec le Panthéon des religions, notre propre excommunication par un décret de votre éminence n'en serait que la preuve irréfutable. Nous ne voulons rien de mieux que d'être déclarés « excommuniés » de l'esprit adultère qui souffle depuis 25 ans dans l'Eglise, exclus de la communion impie avec les infidèles* » (lettre au Cardinal Gantin 6 de juillet 1988, cfr. Fideliter n°. 64, pp. 11 y 12).

En une autre occasion, de passage à Ecône, étant avec Mgr Lefèbvre et un journaliste, qui lui rendait visite, celui ci l'interrogea, entre autres choses sur les excommunications et Mgr lui répondit : « *S'il y a quelqu'un d'excommunié, ce n'est pas moi, ce sont eux qui le sont* ». Tout ceci semble suivre le même sort que les documents préparatoires du concile Vatican II qui furent mis à la poubelle pour refaire tout à nouveau, d'une autre manière.

Il y a également Mgr Lefèbvre, se référant à Mgr de Castro Mayer et à lui-même pour avoir également été condamnés et excommuniés, qui affirma : « *Ceux qui estiment devoir minimiser ces richesses et même les nier ne peuvent que nous condamner, ce qui ne fait que confirmer leur schisme d'avec Notre Seigneur et son Règne, par leur laïcisme et leur œcuménisme apostat* » (Itinéraire Spirituel, p. 9). Et à part tout cela, je rajouterai : « *Cette apostasie fait de ces membres des adultères, des schismatiques, opposés à toute tradition, en rupture avec l'Eglise du passé...* » (Itinéraire Spirituel, p. 70).

En conclusion, il faut signaler que sur le concile Vatican II, il y a beaucoup plus que des « réserves », que vous l'affirmez, car c'est un concile atypique, qui n'est pas infallible, et qui est également contradictoire, comme l'est un cercle carré, et par là même imprégnés d'erreurs (de bombes à retardement) d'erreurs et d'hérésies, au point d'être considéré par Mgr Lefèbvre lui-même comme un concile apostat, par son œcuménisme (comme nous l'avons constaté), et qui de plus est schismatique, comme il est affirmé dans ce texte : « *Ce concile représente, tant aux yeux des autorités romaines, qu'aux nôtres, une nouvelle Eglise, qu'ils appellent d'ailleurs, l'Eglise conciliaire. Nous croyons pouvoir affirmer, en nous en tenant à la critique interne et externe de Vatican II, c'est-à-dire en analysant les textes et en étudiant les avenants et aboutissants de ce Concile, que celui-ci tournant le dos à la tradition et rompant avec l'Eglise du passé, est un Concile schismatique. On juge un arbre à ses fruits. (...) Tous ceux qui coopèrent à l'application de ce bouleversement, acceptent et adhèrent à la nouvelle « Eglise conciliaire » - comme la désigne Son Excellence Mgr Benelli, dans la lettre qu'il m'adressa au nom du Saint-Père, le 25 Juin dernier - entrent dans le schisme (...). Comment pourrions nous, par une obédience servile et aveugle, faire le jeu de ces schismatiques, qui nous demandent de collaborer à leur entreprise de destruction, de l'Eglise ? » (Un Evêque Parle, pp. 97-98).*

Face à tout cela, il ne reste plus qu'à dire : « *non possumus* ».

In Christo et Maria Virgine

Basilio Méramo Pbro.
Membre à perpétuité de la FSSPX
et Prieur de Orizaba
le 26 janvier de 2009

Cher abbé Mario Trejo,

Votre Monition Canonique, signée par vous et non par le Supérieur Général, comme cela devrait être le cas, appelle de ma part les précisions suivantes dont je me permets de vous faire part :

1 – il existe ici un conflit de compétence car la prétendue faute n'a rien à voir avec le District de México mais bien directement avec le Supérieur Général. J'estime qu'il est l'unique instance possédant l'autorité et la compétence en pareil cas. Si vous-même agissez en qualité de légat (simple intermédiaire ou instrument) ceci doit être précisément mentionné. Dans le cas contraire vous agissez hors de votre compétence car une Monition en vue d'expulsion relève de la seule et unique compétence du Supérieur Général (lequel lâchement n'ose pas se dévoiler en apposant sa signature) et non d'un simple Supérieur de District dont il se sert comme d'un écran. Il aura lui aussi à rendre des comptes devant Dieu et l'Église au jour du Jugement. Je vous rappelle que ma lettre est du 26 janvier (comme vous l'avez vous-même signalé) et par ailleurs que ni la lettre du Supérieur Général, datée du 31 janvier, ni votre prétendue dernière interdiction datée du 29 (en réalité c'était le 30, par téléphone, depuis l'Argentine) ne respectent les dates requises ; elles sont postérieures et rien ne peut être reproché à personne en pareil cas, à moins d'une étourderie crasse. Ce seul point est suffisant pour annuler juridiquement votre prétendue monition canonique en vue de mon expulsion.

2 – vous parlez de conversations que nous avons eues et de la « dernière interdiction faite le 29 janvier ». Ces conversations ont eu lieu par téléphone ; vous étiez en vacances en Argentine et nous étions convenus, vous-même l'aviez reconnu, que le problème relevait de la Maison Mère, directement de l'autorité du Supérieur Général Monseigneur Bernard Fellay et non du District de México, ni de vous en tant que Supérieur de ce dernier. Vous avez vous-même envoyé une lettre de là-bas, le 26 janvier, pour faire savoir à tous les prêtres du District de México que la question relevait du pouvoir de la Maison Générale, reconnaissant par là que vous décliniez, quant à vous, toute autorité et compétence à ce sujet.

3 – je conteste aussi la Monition car il s'agit d'une question Théologico-Religieuse et non d'une faute juridico-disciplinaire. Mon attitude n'est pas celle de la rébellion, car je ne suis ni rebelle ni subversif, mais bien un prêtre fidèle au Christ et à son unique et véritable Église Apostolique et Romaine, hors de laquelle il n'y a pas de salut. Un prêtre fidèle à son ordination sacerdotale qui ne peut donc se rallier à ceux qui en sont aujourd'hui les indignes représentants, qui se font complices des puissances de ce monde en la crucifiant, tel le Christ en son corps mystique. Il ne s'agit pas de désobéissance, mais au contraire de fidélité dans la défense intransigeante contre l'ennemi et contre l'erreur, bien que l'on profite de l'investiture hiérarchique pour imposer, par un coup de maître de Satan, selon la formule de Monseigneur Lefebvre « la désobéissance par l'obéissance ». Car dire « *non possumus* » c'est refuser de se faire complice, c'est montrer l'erreur de ceux qui se joignent à celui-là sous apparence de bien, trahissant ainsi l'héroïque et glorieux combat de la Tradition contre le Modernisme.

4 – par ailleurs quant à ce qui est de garder le silence sur les médias (à moins que l'on ne joue sur les mots) ce point visait spécialement et exclusivement ce qui relevait du cas de Mgr Williamson et rien d'autre. Prétendre me l'appliquer est une incongruité de plus.

5 – d'autre part personne ne peut, tout Grand Supérieur qu'il soit, annuler (comme argument *ad hominem*) le droit fondamental de la libre expression en ce monde démocratique et libéral.

On parle beaucoup des droits de l'homme et on supprime la liberté de la Vérité qui nous fait libres. Quelle hypocrisie, quel cynisme, quel pharisaïsme atroce et honteux lorsque ceci se passe dans le cadre ecclésial.

Elles ne valent rien vos médiocres et défectueuses argumentations basées sur quelques articles du Droit Canon. Celui-ci est fait pour le bien des âmes et pour leur salut ; non pas pour « castrer » le bien commun, le bien de la Justice et de la Vérité Éternelle.

Mes écrits ne peuvent être interdits sans un jugement théologique et philosophique compétent, c'est-à-dire sans avoir été examinés par des experts en la matière afin que l'on puisse me prouver qu'il s'y trouve une erreur contre la foi ou encore qu'ils contiennent des hérésies.

L'obéissance, cher Monsieur l'abbé, n'est pas obséquiosité stupide et servile, mais au contraire soumission à des supérieurs légitimes qui savent gouverner avec une autorité paternelle et conduire les âmes à Dieu qui est le Tout et l'Éternelle Vérité. Hors de ce contexte il n'y pas de légitime obéissance due à un homme quel qu'il soit, car « mieux vaut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes », comme l'a dit Saint Pierre.

Enfin si ce que vous voulez c'est accumuler des prétextes pour m'expulser, il n'est pas besoin de brandir des arguments pharisiens et injustes pour leur donner un vernis d'apparentes légalité et justice. Il faut franchement et directement en déclarer le véritable motif.

Si vous m'expulsez c'est parce que je ne m'associe pas et ne m'associerai jamais à l'acte de trahison qu'est le fait de déposer la grande Œuvre de Monseigneur Lefebvre, la Fraternité et tous les fidèles traditionalistes, aux pieds de la Rome moderniste, protestantisée et apostate.

Tout cela est se mettre au service du prince de ce monde et de ses sectateurs, ennemis de la Véritable et Unique Église de Jésus-Christ. Elle est poursuivie de nos jours par le Dragon et son Pseudo-Prophète, réduite à un petit troupeau fidèle, dispersé à travers le monde, mais demeurant dans l'attente de la venue du Christ-Roi.

Basilio Méramo, prêtre.

District du Mexique et de l'Amérique Centrale
Fraternité Sacerdotale Saint Pie X
Le Supérieur du District

MONITION CANONIQUE

adressée à
Monsieur l'abbé Basilio MÉRAMO
Prieur de Orizaba
Ville de México, mardi 10 février 2009

Cher Monsieur l'abbé,

Considérant que vous avez publiquement pris une position contraire aux décisions du Modérateur suprême de notre congrégation dans votre lettre ouverte du 26 janvier 2009 diffusée parmi les fidèles et par internet, que vous l'avez fait sans attendre la lettre du Supérieur Général envoyée aux prêtres le 31 janvier et, de plus, sans savoir si votre position était partagée par le Conseil Général ou par les évêques qui sont les premiers concernés par le décret romain du 21 janvier ;

Considérant que vous persistez avec obstination en votre attitude de rébellion publique en dépit de plusieurs conversations avec votre Supérieur de district et la dernière interdiction qu'il vous a faite le jeudi 29 janvier ;

Considérant que vous avez agi contrairement à l'ordre formel « de garder le silence, c'est-à-dire de refuser toute intervention, commentaire ou prise de position devant les médias ou sur internet » qui vous avait été communiqué de la part du Supérieur Général le 29 janvier 2009 ;

Considérant les canons 681, 653, 668 du code de Droit Canonique de 1917 (nc.746 et 703) ;

Considérant que le droit propre de notre congrégation précisait, au Chapitre Général de 2006, que « la désobéissance obstinée aux légitimes prescriptions des supérieurs en matière grave » est « de nature telle qu'elle provoque l'expulsion de la Fraternité » et que « la diffusion publique d'un litige (avec l'autorité) constitue un délit supplémentaire » (Cor Unum n° §1 p. 24 et § 4 p. 27)

J'ai le devoir de vous admonester gravement sur ce point par la présente monition :

- ❖ vous interdisant la diffusion de vos écrits sans l'autorisation formelle de votre supérieur direct,
- ❖ et vous ordonnant de procéder, par un acte d'obéissance et de soumission à vos supérieurs légitimes, à la rétractation de votre lettre publique par devant ceux auxquels vous l'avez envoyée et à la présentation de votre demande d'excuses pour avoir attaqué l'autorité sans justification et en des moments graves pour la congrégation.

Le refus de vous soumettre à cette première monition canonique serait cause de la mise en place d'un processus d'expulsion de notre congrégation.

En Jésus Christ Prêtre

Abbé Gabriel Magaña

Notaire

Abbé Mario Trepo

Supérieur

District du Mexique et de l'Amérique Centrale
Fraternité Sacerdotale Saint Pie X
Le Supérieur du District

Pour le Prieur
Monsieur l'abbé **Basilio MÉRAMO**
Ville de México, mercredi 11 février 2009

Cher Monsieur l'abbé,

Je vous envoie, ci-jointe à la présente lettre, une *monition canonique* à la demande de la Maison Générale.

Je vous demande, Monsieur l'abbé, de réfléchir à votre attitude. Je comprends que tout prêtre puisse faire savoir aux Supérieurs ses inquiétudes et ses réserves au sujet de certaines mesures de gouvernement. Mais je n'approuve absolument pas votre manière de faire lorsque vous rendez publique votre opposition au Supérieur Général.

Vous me disiez hier que vous ne vous laisseriez pas marcher dessus. La Maison Générale elle non plus. Calmez-vous, Monsieur l'abbé !

En Jésus Christ Prêtre

Abbé Mario Trepo
Supérieur

P. S. le nom de l'abbé Magaña apparaît sur le document en qualité de Notaire. Il se contente de servir de témoin à l'établissement de ce document.